

Entis INFO

SOMMAIRE

-  [P/1] LE MOT DE YANNICK BEAUMONT
-  [P/2] PROJET DE STRATÉGIE DIGITAL
-  [P/3] ACTUALITÉ JURIDIQUE
-  [P/4] CONTACTS

Le mot de Yannick Beaumont

Chers amis mutualistes,

Un an après le séminaire organisé par l'UMG ENTIS autour des véritables enjeux du numérique, nous sommes heureux de vous transmettre les premiers éléments sur l'élaboration et la déclinaison de la stratégie digitale du groupe.

En effet, nous constatons chaque jour l'évolution du numérique dans notre vie quotidienne. L'accès à l'information, la culture, les loisirs et toute forme de consommation évoluent rapidement via nos outils connectés, ordinateurs, tablettes ou smartphones.

Il s'agit donc pour nous d'évaluer, d'anticiper les besoins et attentes de nos adhérents sur nos métiers actuels et de créer de nouveaux services. Ce projet ambitieux a été lancé par la gouvernance mi-janvier avec les représentants élus et opérationnels de l'ensemble de nos métiers santé, prévention, prévoyance, IARD, L3. Le travail se déroulera sur plusieurs mois afin de finaliser la trajectoire numérique du groupe.

Yannick Beaumont
Secrétaire de l'UGM Entis



PROJET DE STRATÉGIE DIGITAL

Le digital s'est invité dans nos vies sans que l'on s'en aperçoive. Les enfants communiquent avec leurs grand-parents par Skype, les proches se partagent leurs photos via Wetransfer ou One Drive. Nos documents sont sauvegardés sur des nuages ou « cloud » et nos tickets de bus se sont transformés en badge électronique !

Le digital est devenu un mot à la mode, mais que signifie-t-il réellement ?

C'est l'ensemble de ces nouveaux moyens de se faire connaître, en bien ou en mal, sur Internet, à travers les sites web, les blogs, et surtout les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) ou professionnels (Viadeo, LinkedIn). Ce sont également ces outils numériques qui nous offrent, à nous tous, grand public ou professionnels, davantage de fluidité, d'immédiateté et de collaboration.

Le digital, nouveau ? Voilà tout de même quelques années qu'il existe !

« 90 % des entreprises (...) ont pris conscience de l'importance du digital, mais seulement 40 à 50 % ont entamé leur mue. » 1^{er} rapport de l'Observatoire de la Communication

des Hauts de France

Il est temps de franchir le pas et nous sommes à l'aube d'un

chantier transverse pour nos structures, celui de la conduite du changement. L'humain est au centre d'une transformation numérique réussie.

Une stratégie digitale, au service de quoi ?

La stratégie digitale sera au service de l'ADN de nos mutuelles. Cet ADN demande à être formulé et ajusté avec les valeurs de nos adhérents d'aujourd'hui et de demain.

C'est l'essence même de la stratégie digitale : travailler ensemble sur une vision globale.

Ce projet de stratégie digitale pourra nous permettre de donner un autre sens à nos actions. Une transformation numérique réussie est celle où chacun peut apporter ses idées et où toute initiative est la bienvenue. Nous allons apprendre à travailler ensemble autrement.

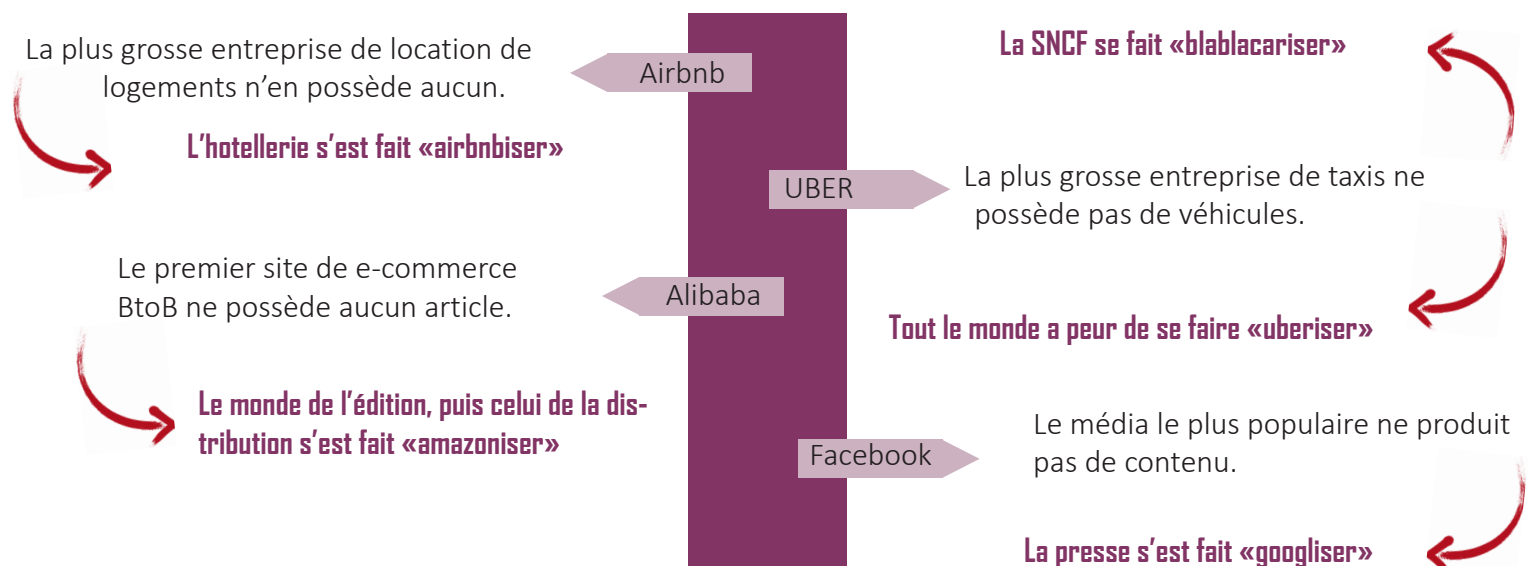
Comment ?

Connaître les véritables enjeux du digital est essentiel. Pour mettre au service des adhérents les nouveaux outils numériques, nous devons tout d'abord nous les approprier en interne. Apprendre à les domestiquer pour les intégrer simplement à notre stratégie globale et à notre organisation.

La transformation digitale remet en cause la manière dont les organisations fonctionnent. La nouvelle approche se veut globale, pilotée par la gouvernance et couplée à une démarche participative pour impliquer tous les collaborateurs.

ILLUSTRATION

L'économie mondiale vit un changement fondamental et quelque chose de très surprenant se produit :



RÉFORME EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES AVEC LE RGPD



Le Règlement européen en matière de protection des données personnelles (RGPD) entre en vigueur le 25 mai 2018. Il a pour objectif de renforcer le droit des utilisateurs au sein de l'Union Européenne par la responsabilisation des entreprises.

Pour les mutuelles, cette nouvelle réglementation va totalement réformer la gestion des données et informations concernant les adhérents. Parmi les obligations issues du RGPD, notons la tenue d'un registre, la nomination d'un DPO (délégué à la protection des données) et l'analyse d'impact.

La mise en conformité nécessitant du temps, il est conseillé aux mutuelles de se préparer dès à présent.

Ce nouveau règlement impose donc de nouvelles obligations pour les mutuelles et pour chaque collaborateur en matière de protection et de traitements de données personnelles. Son non-respect pourra entraîner des conséquences particulièrement lourdes, en terme financier, mais également d'image, de même que disciplinaires voir pénales pour les personnes concernées. Cela peut même entraîner la décision de suspension des traitements incriminés et donc une paralysie de l'activité.

Désormais vous devrez pouvoir démontrer à tout moment que les données personnelles traitées par vos organismes :

- le sont de manière loyale, licite et transparente ;
- sont collectées pour une finalité précise et ne sont pas réutilisées pour une finalité qui serait incompatible avec la finalité initiale prévue lors de leur collecte (l'application du contrat) ;
- sont pertinentes, adéquates et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- sont exactes et mises à jour régulièrement (avec possibilité de rectification, voire d'effacement sur demande de la personne concernée) ;
- ne sont conservées que pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- ne sont accessibles qu'aux personnes dont la mission le justifie.



NOTRE CONVICTION :

C'est en accompagnant et préservant les mutuelles de proximité et leur indépendance que l'on maintiendra le lien social et les valeurs mutualistes.

Un fonctionnement qui préserve l'indépendance des mutuelles.

Au sein du groupe, chaque mutuelle :

- **Préserve son identité**, son fonctionnement politique et économique.
- **Garde son autonomie** de gestion et d'organisation.
- **Reste responsable** de son cœur de métier: **la santé**.
- Peut adhérer à **un ou plusieurs services en fonction de ses besoins**

Le fonctionnement du Groupe Entis Mutuelles est basé sur un modèle coopératif où chaque mutuelle participe à la vie du groupe.

Le Groupe Entis Mutuelles défend les valeurs mutualistes.

NOS MISSIONS :

- **Apporter compétences et expertises techniques.**
- **S'unir et mutualiser les coûts.**
- **Proposer une offre globale** multi-équipement à travers des structures dédiées afin de fidéliser les adhérents.
- Permettre aux mutuelles de faire face aux **exigences réglementaires Solvabilité II.**
- Proposer aux élus et salariés mutualistes **des modules de formation** technique et de réflexion politique.
- Développer et défendre des **intérêts communs.**



CONTACTS :

Vous êtes intéressé(e) par notre modèle ?
Pour plus de renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Contact partenariats

E-mail : partenariats@mutuelles-entis.fr
Tél. : 04 50 57 97 17

Sylvie Dubois

Présidente de l'UGM Groupe Entis Mutuelles

Jean-Baptiste Verchay

Directeur Mutuelle Générale de Prévoyance
Directeur Mutuelle d'Assurance Solidaire

Florian Godot

Directeur de l'UGM Groupe Entis Mutuelles

Jean-Jacques Verchay

Président UR2S - Président UMFMB

Yannick Beaumont

Responsable partenariats Groupe Entis Mutuelles